

# Élections législatives 2012

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Je soussignée (NOM, Prénom) : .....

adhérent-e ou coopérateur-trice (non-adhérent-es d'un autre Parti politique)

EELV de la Région : .....

déclare être candidat-e aux élections législatives dans la circonscription

(numéro de département / numéro de la circonscription) : .....

à l'occasion des prochaines échéances législatives.

Ce faisant, je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlements intérieur du Mouvement Europe Ecologie Les Verts ainsi que des règlements édictés pour le déroulement des investitures législatives et je m'engage à les respecter.

### **Par ailleurs, je déclare :**

- que ma candidature est compatible avec la grille interne relative au non-cumul des mandats ;
- être à jour de mes cotisations d'élu-e et de l'ensemble de mes engagements financiers vis à vis du Parti (avec un quitus financier signé par le-a trésorier-e de l'instance concernée).

### **Si je suis désigné-e candidat-e, je m'engage :**

- à respecter le programme du mouvement Europe Ecologie Les Verts pendant ma campagne électorale ;
- à inscrire l'AFE Europe Ecologie Les Verts comme association de financement à laquelle sera versée le financement public lors du dépôt de ma candidature en Préfecture ;
- à respecter les consignes d'appel à voter de second tour telles qu'elles seront décidées par les instances nationales compétentes ;
- à signer et respecter le Contrat de Mutualisation et de Solidarité qui encadre les questions relatives au financement de ma campagne électorale.

## **Si je suis élu-e député-e, je prends les engagements suivants :**

### **CUMUL :**

Dans le cas où mon élection me mettrait en situation d'incompatibilité avec la grille de cumul, je me mets en conformité avec ladite grille dans un délai de 2 mois (au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2012, sauf si un recours contre le résultat de l'élection législative est déposé dans ma circonscription).

Auquel cas le délai de deux mois s'ouvre dès la publication de la décision du Conseil constitutionnel, si mon élection est validée

### **REVERSEMENT D'UN POURCENTAGE DES INDEMNITÉS :**

Reverser une cotisation au parti politique Europe Ecologie Les Verts calculée à partir de l'ensemble de l'indemnité parlementaire, ainsi que toute autre indemnité perçue pour mon usage personnel et non affectée à l'accomplissement de mon mandat.

Cette cotisation est calculée selon la règle de la racine carrée ; à titre d'exemple, pour un-e simple député-e, en 2011, cette cotisation s'élève à 1200 par mois et correspond à 1200 euros (mille deux cent euros) par mois.

### **TRANSPARENCE DE L'IRFM :**

(indemnité représentative de frais de mandat) intégré

M'engager à fournir annuellement au groupe parlementaire Europe Écologie Les Verts un bilan de l'utilisation de mon IRFM.

### **PARTICIPATION AU GROUPE EELV ET APPARENTÉ :**

M'inscrire au sein du groupe EELV et apparenté à l'Assemblée Nationale. Dans le cas où un Groupe EELV et apparenté ne pourrait être constitué, je respecte la décision qui sera prise collectivement de rattachement éventuel à un groupe.

Mettre à disposition du Groupe ou du « sous-groupe » 1/6e de l'enveloppe dont je dispose en tant que parlementaire pour rémunérer mes attaché-e-s.

### **MODALITÉS DE REVERSEMENT :**

Il s'applique dès l'élection validée, et pour toute la durée de la mandature.

Il s'applique chaque fin de mois auprès d'Europe Ecologie Les Verts par prélèvement automatique.

Signature du ou de la candidat-e à l'investiture :

*NB : formulaire à envoyer à l'instance régionale EELV de la circonscription concernée  
et par mail à l'adresse suivante: [candidature-legislative@eelv.fr](mailto:candidature-legislative@eelv.fr)*